

# Guide collectif du mieux-être

Nos valeurs

Respect | Esprit d'équipe | Transparence | Communication | Savoir-vivre | Équité

## Le respect et le savoir-vivre...

### j'y contribue en :

- ✓ encourageant et en donnant de la reconnaissance à mes collègues;
- ✓ saluant et en utilisant les formules de politesse (svp, merci, etc.);
- ✓ manifestant de l'intérêt pour mon interlocuteur;
- ✓ laissant mon environnement de travail propre (camion, lieu commun);
- ✓ prenant soin des équipements (véhicules, matériel informatique, outils, etc.);
- ✓ étant ponctuel au travail et à mes réunions.

### j'évite donc de :

- ✓ faire subir ma mauvaise humeur aux autres;
- ✓ couper la parole;
- ✓ parler en même temps que quelqu'un autre;
- ✓ lancer ou alimenter des rumeurs;
- ✓ élever la voix;
- ✓ être condescendant ou arrogant;
- ✓ m'appropriier les idées ou les réalisations des autres;
- ✓ faire aux autres ce que je ne voudrais pas qu'on me fasse.

## La collaboration...

### j'y contribue en :

- ✓ étant réceptif aux idées des autres et en respectant les divergences d'opinions;
- ✓ offrant mon aide à mes collègues;
- ✓ partageant mes idées et mes commentaires de façon constructive et positive;
- ✓ ayant toujours en tête le bien commun;
- ✓ en partageant mes idées et mes connaissances;
- ✓ en donnant le meilleur de moi-même.

### j'évite donc de :

- ✓ dénigrer un collègue, un service ou une équipe et d'entretenir les préjugés;
- ✓ d'agir de manière individualiste;
- ✓ faire preuve d'intolérance et de relever chaque petit détail qui me dérange.



# Guide collectif du mieux-être

## Afin de promouvoir la civilité...

### Les employés s'engagent à :

- ✓ fournir les efforts individuels pour adopter les comportements attendus;
- ✓ se rappeler l'existence du Guide collectif du mieux-être;
- ✓ tenter de résoudre toute situation conflictuelle en s'adressant directement à la personne concernée;
- ✓ aviser l'employeur ou le syndicat si la situation ne se règle pas;
- ✓ collaborer et démontrer de l'ouverture à la résolution de conflit.

### La direction s'engage à :

- ✓ donner l'exemple et faire preuve de leadership;
- ✓ promouvoir les comportements attendus et s'assurer qu'ils sont compris;
- ✓ porter une attention particulière aux comportements des employés;
- ✓ réagir rapidement lorsqu'elle est interpellée;
- ✓ rencontrer les personnes concernées;
- ✓ contacter le syndicat, au besoin;
- ✓ faire les suivis nécessaires.

### Le syndicat s'engage à :

- ✓ donner l'exemple;
- ✓ promouvoir le Guide collectif du mieux-être et les comportements attendus et s'assurer qu'ils sont compris;
- ✓ porter une attention particulière aux comportements adoptés par ses membres;
- ✓ réagir rapidement lorsqu'il est interpellé;
- ✓ rencontrer les personnes concernées;
- ✓ contacter l'employeur, au besoin;
- ✓ faire les suivis nécessaires.

